



Yaoundé, le 04 Avril 2025

DECISION N° 00064 /D/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SMAR/2025 DU 04 AVR 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU Marché N° / 002  
/M/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 du 04 AVR 2025 PASSE SUIVANT  
AUTORISATION DE GRE A GRE N°01568-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA3  
du 05 Mars 2025 pour l'achèvement des travaux de construction du Foyer  
Culturel de la Haute Sanaga (phase 6).

LE MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE,

Vu la Constitution ;  
 Vu la Loi cadre N°096/12 du 05 Août 1996, relative à la gestion de l'environnement ;  
 Vu la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;  
 Vu La Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;  
 Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;  
 Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu L'arrêté N°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de passation des Marchés des Départements Ministériels et Administrations Publics ;  
 Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025.  
 Vu Les textes régissant les corps de métiers ;  
 Vu Les normes en vigueur ;  
 Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché  
 Considérant l'autorisation de gré à gré N°01568-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA3  
 du 05 Mars 2025 ;  
 Considérant les nécessités service,

**DECIDE :**

**Article 1:** L'entreprise suivante est déclarée attributaire pour l'achèvement des travaux de construction du Foyer Culturel de la Haute Sanaga (phase 6).

INTITULE	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAIS DE LIVRAISON
Achèvement des travaux de construction du Foyer Culturel de la Haute Sanaga (phase 6).	MAXIMUM SARL B.P :15328 Yaoundé Tel :677 61 90 62/677 61 68 43	90 000 000 (Quatre vingt dix millions) de Francs CFA.	Cinq (05) mois

**Article 2 :** Le mandataire de cet Etablissement est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales /Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance /Service des Marchés ; pour l'établissement du Marché correspondant .

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

01 AVR 2023

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINAC
- CFC/MINAC

